



## ADDENDA N° 1

Numéro de la demande de soumissions : 19-1233

Titre : Édifice 49 – Mise à niveau du système de tour de refroidissement – FEC (19-1233)

Date : 12 novembre 2019

Les renseignements ci-dessous complètent ou remplacent le contenu correspondant des documents d'appel d'offres émis le 25 octobre 2019. Le présent addenda fait partie des documents contractuels, et il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent addenda doit être inclus dans la proposition de prix. Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante du dossier d'appel d'offres d'origine du projet susmentionné, dans la mesure indiquée, et elles deviennent partie intégrante de ce dernier.

### 1. À la feuille de dessin M-3, note de dessin 5.

#### SUPPRIMER :

NOUVEL ÉLÉMENT DE CONDENSATION, DEVANT CORRESPONDRE À UN REFRIGÉREUR DE MARQUE TANDEM ET DU MODÈLE TRAC-075; À AMÉNAGER AVEC 4 VENTILATEURS; CHAQUE VENTILATEUR DEVRA PRÉSENTER UN RÉGIME DE 3,2 HP; PRÉVOIR AUSSI DEUX CIRCUITS DE REFRIGÉRATION. CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES: 208/3/60. RÉGIME <MCA> DE 40 AMPÈRES; RÉGIME <MOP> DE 50 AMPÈRES.

#### INSÉRER :

NOUVEL ÉLÉMENT CONDENSATEUR TÉLÉCOMMANDÉ ET REFROIDI À L'AIR, DEVANT CORRESPONDRE À CE QUI EST IDENTIFIÉ COMME ÉTANT DES REFRIGÉREURS EN TANDEM ET DU MODÈLE TRAC-040 (À RÉGIME DE 175 KW ET À CAPACITÉ DE REJET DE CHALEUR, AVEC UNE TEMPÉRATURE AMBIANTE ÉTABLIE À 35 DEGRÉS C ET UNE TEMPÉRATURE DE CONDENSATION ÉTABLIE À 48,9 DEGRÉS C); DE TYPE AMÉNAGÉ AVEC 3 VENTILATEURS (3,2 hp PAR VENTILATEUR, LESQUELS VENTILATEURS TOURNANT À 950 tpm ET LESQUELS PRÉSENTANT UN DIAMÈTRE DE ROUE OU DE VENTILATEUR DE 750 mm); EN OUTRE, AVEC DEUX CIRCUITS DE RÉFRIGÉRATION. CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES : 208V/3PH/60HZ, VALEUR « MCA », ÉTABLIE À 32 AMPÈRES ET VALEUR « MOP », ÉTABLIE À 45 AMPÈRES.

## QUESTIONS ET RÉPONSES (Q et R)

**Q 1. Le formulaire de soumission doit-il être soumis en mains propres (en personne)?**

R 1. Oui, conformément à l'IG08 du documents d'appel d'offres.

**Q 2. L'entrepreneur en mécanique agit-il en tant qu'entrepreneur général pour le projet?**

R 2. Oui, ils peuvent.

**Q 3. Pour les services temporaires, les spécifications précise que nous ne pouvons pas utiliser l'électricité, l'eau ou les installations (toilettes) du bâtiment. Est-ce correct?**

R 3. Non, vous pouvez utiliser l'électricité, l'eau et les toilettes du bâtiment.



**Q 4. Existe-t-il un monte-charge permettant de retirer l'équipement existant aux deuxième et troisième étages et de l'utiliser pour remettre en place le nouvel équipement?**

R 4. Non, Il n'y a pas de monte-charge seulement un ascenseur de passager. L'ascenseur passager peut être utilisé pour transporter du matériel que si celui-ci n'est pas plus grand que l'entrée et ne dépasse pas le poids autorisé.

**Q 5. Est-ce que la plupart des travaux (à l'exception des arrêts et du levage) peuvent être effectués pendant les heures de travail normales?**

R 5. La plupart des travaux seront effectués pendant les heures normales. Il peut y avoir quelques soirées ou fin de semaine de travail, le tout dépend des clients de l'immeuble.

**Q 6. Y a-t-il de l'amiante sur le site? (murs, isolation des tuyaux, peinture sur les fenêtres) si oui, qui doit effectuer la réduction?**

R 6. Oui et AAC procédera à la réduction.

**Q 7. Pour l'entrepreneur en contrôles, y en a-t-il un qui est spécifique au bâtiment? Ou est-ce ouvert à un contractant différent?**

R 7. Non, les commande son autonome, peu importe ce que le nouvel équipement de fabrication fournit ou recommande.

**Q 8. Serait-il possible de nous fournir une longueur allant des panneaux de distribution (P-B) aux équipements nécessitant de nouveaux conduits et câbles ou un plan d'étage complet permettant de mesurer les distances? Les dessins mécaniques ne suffisent pas pour cette information manquante.**

R 8. Veuillez-vous reporter aux plans d'étage ci-dessous.

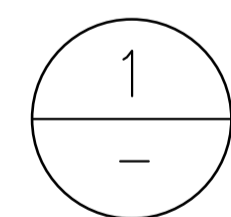
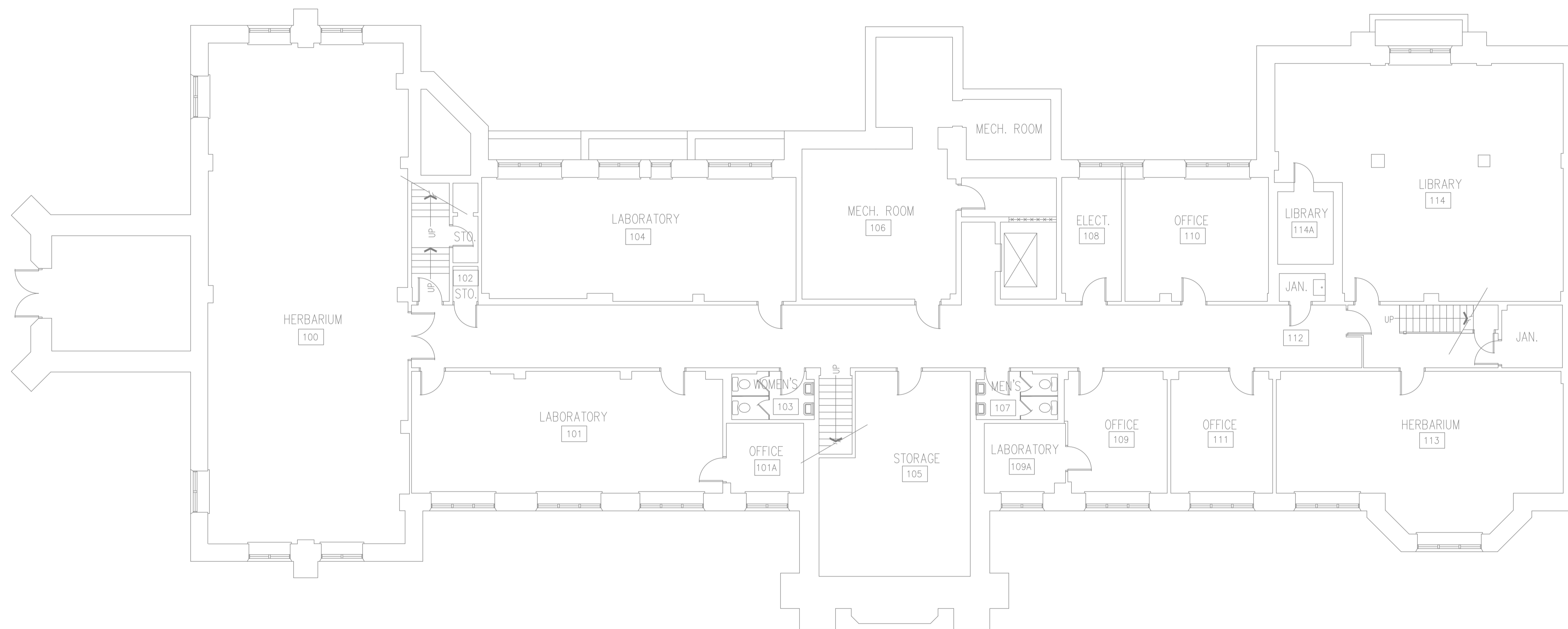
**Q 9. Le dessin E-2 montre une nouvelle connexion au nouveau refroidisseur. Indiquez la distance entre le refroidisseur et le nouveau séparateur 600a dans la salle électrique principale ou indiquez un plan d'étage complet permettant de mesurer les distances.**

R 9. Veuillez-vous reporter aux plans d'étage ci-dessous.

**Q 10. Un détail sera-t-il fourni pour le nouveau panneau de blocage (élément n ° 12, dessin M-1)?**

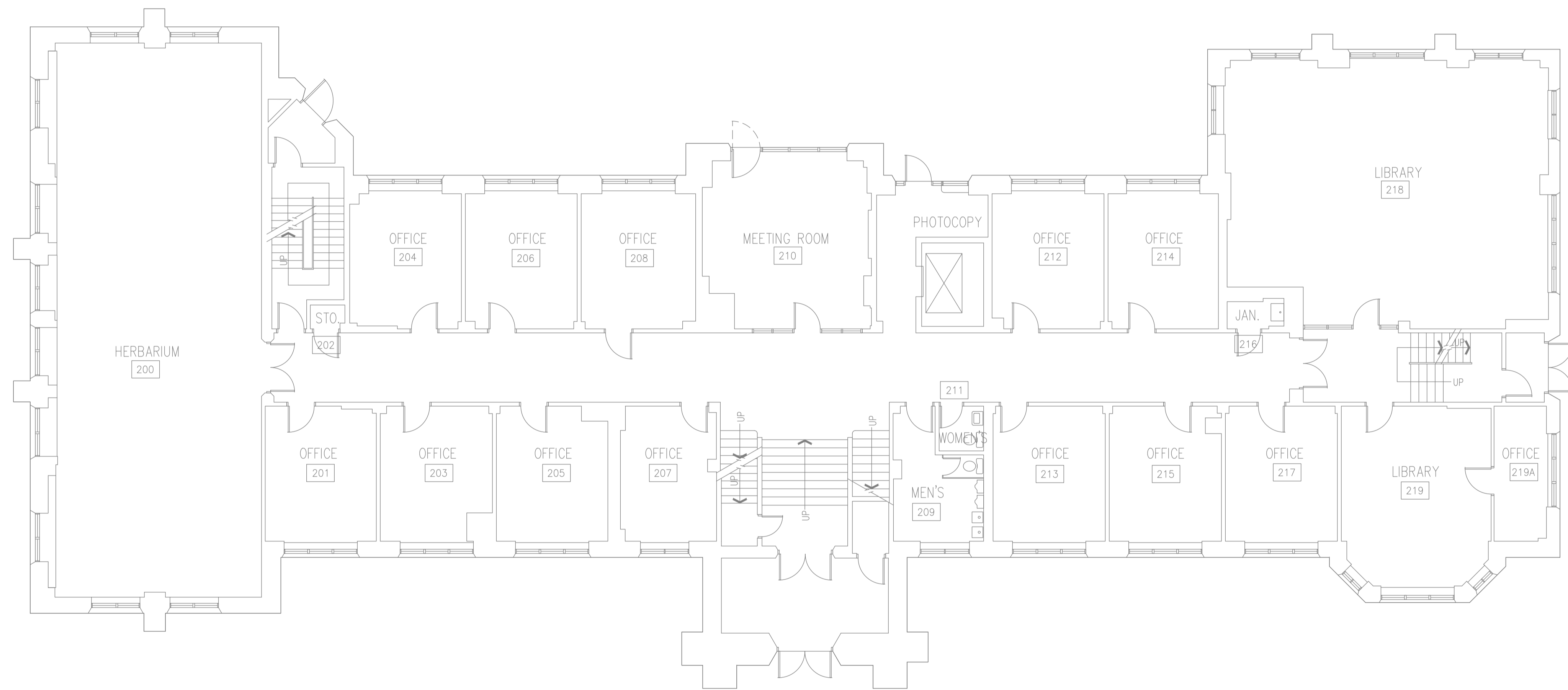
R 10. L'entrepreneur retenu devra fournir un croquis du panneau de blocage proposé avant la mise en œuvre de la construction pour examen et approbation.

**TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.**



**PLAN DU SOUS-SOL - ÉDIFICE 49**  
**EXISTANT**

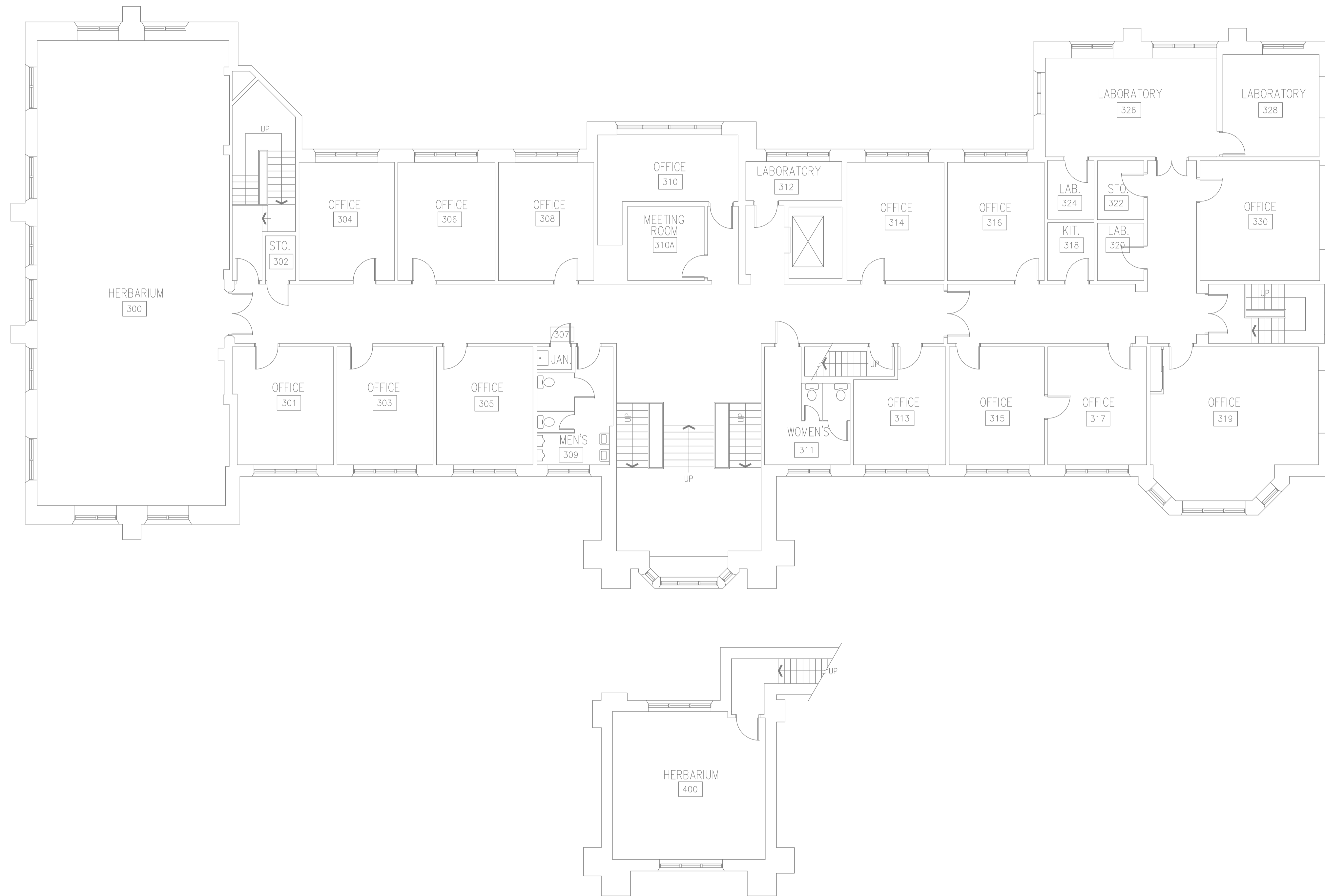
ÉCHELLE 3" = 1' 0"



2  
-

**PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE - ÉDIFICE 49  
EXISTANT**

ÉCHELLE 3" = 1' 0"



3  
—  
—

**PLAN DU DEUXIÈME ET TROISIÈME ÉTAGE - ÉDIFICE 49**

**EXISTANT**

ÉCHELLE 3" = 1' 0"